

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélanie Gloutney](#)

<https://www.cadre21.org/membres/17bde1a1d34c171eb5bdd0eb>

Date d'obtention : 2023-11-28 17:00:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une approche qui permet aux intervenants d'intervenir dans la bienveillance et en partenariat. Elle permet aussi un encadrement uniforme ainsi qu'une prise en charge rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va faire en sorte d'uniformiser mes interventions sans oublier, ni négliger une étape ainsi que l'aspect légal qui s'y rattache.

Je vais intervenir avec plus d'assurance tout en m'impliquant efficacement et rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas précipiter les étapes.

En cas de doutes je vais me référer aux policiers.

Ne pas demander de voir les preuves.

Intervenir auprès de tous les jeunes impliqués (qui ont en leur possession ou distribuer des photos ou vidéos à caractère sexuel et confisquer les cellulaires de ces derniers)